

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DDCT 121 DPSP Subvention (15 750 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles aux titres de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF) ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF), dont le document est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15 750 € est attribuée à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF) (13406) (10^e) pour son dispositif de protection des femmes en très grave danger.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée comme suit :

- 10 000 € au chapitre 933, nature 65748, destination 34100010, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes (SEII - DDCT), exercice 2019 et exercices suivants sous réserve de décision de financement (2018_00531) ;
- 5 750 € au chapitre 931, article 65748, rubrique P11 «Police sécurité justice», ligne 11000010 « protection et surveillance » du budget de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) de l'exercice 2019 et des exercices suivants sous réserve de décision de financement (2019_07568).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO